

Bulletin local d'information syndicale

Sommaire :

p.2 : Il n'y a pas de devoir de réserve du fonctionnaire

p.3 : Décret mobilité / Suppressions de postes dans les lycées

p.4 : Réforme STI - STI2D

p.5 : STI-STL et loi de mobilité / RESF : Lycéens sans-papiers

p.6 : LP et Apprentissage / L'UMP et l'éducation

p.7 : PISA / réforme du CNED / CLAIR devient ECLAIR

p.8 : Élèves handicapés / Précarité dans l'éducation Nationale

p.9 : Bilan mobilisation retraites

p.11 : Qu'est-ce que SUD Éducation ?

EDITO

La mobilisation exceptionnelle qui s'est manifestée dans la lutte contre la réforme des retraites ne peut que nous encourager... à lutter et à résister. Les salariés et la population ont montré qu'ils ne sont pas dupes des discours mensongers du gouvernement et de ses acolytes, qu'ils revendiquent un autre partage des richesses et qu'ils le savent possible.

Dans l'éducation, il nous faut continuer à mener le combat, à informer pour convaincre la population du caractère libéral des réformes en cours, autrement dit mettre en pleine lumière la volonté du gouvernement de détruire l'école comme service public et de la reconstruire sur des bases libérales tant sur le plan économique qu'idéologique. Alors que partout le manque de personnels est criant, 16000 suppressions de postes sont prévues pour la rentrée 2011 et c'est notre Académie qui paye le plus lourd tribut à ce dégraissage massif qui, pour la seconde année consécutive, est historique : en Lorraine, c'est un plan social de pas moins de 841 postes qui s'annonce, dont 822 chez les enseignants du premier et du second degré. Pourtant, le ministère attend une augmentation de plus de 60 000 élèves dans les collèges et lycées, et de 4000 élèves dans les écoles. Parallèlement, 4 millions d'euros supplémentaires ont été attribués au privé !

Sur le plan économique, rendement et efficacité sont les maîtres-mots : ne pas hésiter, donc, à supprimer des postes et, pour ce faire, à réduire l'offre de formation.

A la mode libérale, la liberté, c'est casser le statut des salariés. La gestion des personnels sur le mode de l'entreprise privée s'intensifie. Et la précarité augmente.

L'égalité des droits disparaît au profit du mérite qui s'évalue à l'aune de l'obéissance et de la soumission, de la satisfaction des objectifs... et que l'on remercie par des primes. Et tout cela se joue sur fond de compétition et de concurrence, dissimulées derrière le mot d'ordre d'« autonomie ».

Quant au bâton, il tape de plus en plus fort : loi sur la mobilité -véritable mode d'emploi pour licencier les fonctionnaires-, intimidation hiérarchique, sans parler de la répression syndicale qui a suivi le mouvement contre la réforme des retraites.

Pour nous, les fronts de lutte sont multiples. Et nous avons surtout à informer, à expliquer, à démontrer que tout ce que met en place ce gouvernement joue contre nous, travailleurs, salariés, précaires ou chômeurs, employés de l'Éducation Nationale ou parents d'élèves. C'est d'abord aux enfants des classes populaires que porte atteinte la casse de l'école publique. Que leur restera-t-il sinon une école minimale ? La riposte doit être collective. Notre seule arme véritable est la grève généralisée qu'il faut continuer à construire.



Prime de Noël pour les Recteurs, suppressions de postes pour les enseignants

C'est un beau cadeau de Noël qu'ont reçu les 30 recteurs d'académie : entre 15 200 et 22 000€, « en fonction de la réalisation des objectifs qui leur ont été assignés ». Mais il nous faut être tout à fait honnêtes : en réalité, cette prime annoncée par le décret du 12 novembre dernier remplace l'ancienne indemnité de charges administratives qui s'élevait à 22 000 francs. Vous voyez, quand les français disent : « avec l'euro, on s'est bien fait avoir : 1 euro d'aujourd'hui = un franc d'hier », et bien, ils ont raison !

Du côté des établissements et des enseignants, ce n'est pas la même bonne nouvelle. Au même moment c'est l'ampleur des suppressions de postes qui est annoncée et notre académie, avec celle de Lille, est la plus touchée : -298 emplois d'enseignants dans le premier degré et -524 dans le second (16 000 en tout dans l'EN).

Une contradiction magistralement résumée par Bernard Toulemonde, inspecteur général honoraire. Eh oui, recteur n'est pas un métier facile : « chaque année, les recteurs doivent supprimer des centaines de postes, soulevant une vive hostilité. Il faut avoir un esprit de service public chevillé au corps pour être recteur ». Qui aime le service public, supprime des postes... Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre !

Dernière nouvelle : Avec la bénédiction de la CFDT et de l'UNSA, pour les chefs d'établissements, « une prime à la performance » pouvant aller jusqu'à 2000€ par an sera accordée aux proviseurs et principaux « ...comme cela existe dans l'immense majorité des entreprises de notre pays », dixit Chatel !

Non, M. Chatel, l'école n'est pas une entreprise !

Il n'y a pas de devoir de réserve du fonctionnaire mais seulement intimidation hiérarchique

Le soi-disant « devoir de réserve » des fonctionnaires est de plus en plus brandi par la hiérarchie de l'Éducation Nationale : soit par des chefs d'établissements ou des inspecteurs comme prétexte les dispensant de se prononcer sur les régressions sociales que leurs supérieurs hiérarchiques leur demandent de mettre en œuvre sur le terrain, soit par l'administration pour réprimer ou intimider tout agent qui s'exprimerait publiquement sans que cela plaise à la hiérarchie.

Naturellement, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, c'est-à-dire en classe, un enseignant se doit de respecter le principe de laïcité et de neutralité du service public d'éducation. Mais sorti du strict cadre de la classe, un enseignant est libre d'exprimer ses opinions politiques ou philosophiques. Le seul texte de référence, la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dite Loi Le Pors, ne fait mention nulle part d'un quelconque devoir ou obligation de réserve et garantit, au contraire, la liberté d'opinion et son corollaire la liberté d'expression.

Ce texte dit clairement à l'article 6 que :

- « La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires,
- Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race.
- Aucune mesure concernant notamment le recrutement, la titularisation, la formation, la notation, la discipline, la promotion, l'affectation et la mutation ne peut être prise à l'égard d'un fonctionnaire en prenant en considération le fait qu'il a subi ou refusé de subir des agissements contraires aux principes énoncés [dans cet article], le fait qu'il a formulé un recours auprès d'un supérieur hiérarchique ou engagé une action en justice visant à faire respecter ces principes, ou bien le fait qu'il a témoigné d'agissements contraires à ces principes ou qu'il les a relatés. »

En revanche, « Est passible d'une sanction disciplinaire tout agent ayant procédé ou enjoint de procéder aux agissements définis ci-dessus ». Ceci signifie qu'aucune mesure ne pourrait être prise à l'encontre d'un fonctionnaire qui aurait exprimé ses opinions politiques, syndicales ou philosophiques. Mais toute intimidation ou sanction à son égard de la part de la hiérarchie doit pouvoir faire l'objet d'un recours en justice.

Seul un devoir de discrétion est attendu par jurisprudence et apprécié selon l'échelon hiérarchique des fonctionnaires d'autorité (proviseurs, inspecteurs), mais pas des enseignants et directeurs d'école. Et même pour les fonctionnaires d'autorité, il ne s'agit pas d'une obligation statutaire.

L'administration faisant de moins en moins cas de cette garantie constitutionnelle et fondamentale, et intimidant de plus en plus les personnels via inspecteurs et proviseurs, il est conseillé aux collègues de rester prudents s'ils sont isolés, mais de ne se retenir en aucun cas dans les interventions ou actions collectives.

Les droits constitutionnels et syndicaux ne s'usent que si l'on ne s'en sert pas !

NOTRE SEUL DEVOIR DE RÉSERVE !!!



Les proviseurs de l'Académie priés de faire le ménage dans leurs bahuts

Le 3 décembre dernier, le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz a adressé à tous les chefs d'établissements du second degré un courrier leur demandant de lui « **signaler directement et sans tarder (...) avec copie*** à l'inspecteur d'Académie « les comportements individuels pouvant susciter des difficultés (...) afin que puissent être mises en place d'éventuelles remédiations ou, le cas échéant, des sanctions », et ce dans les cas suivants : ponctualité, assiduité, autorité, relations avec familles, élèves et autres personnels, comportements extérieurs au service mais qui peuvent entacher l'image du service public.

Concernant ce dernier point, on est sérieusement en droit de s'inquiéter. Cela signifie-t-il qu'un enseignant ne pourra s'exprimer publiquement sur la politique en cours dans l'Éducation Nationale sans risquer de faire l'objet d'un rapport ?

Nous tenons à rappeler à Monsieur Pollet que le devoir de réserve ne s'applique pas aux enseignants et que ceux-ci bénéficient de la même liberté d'expression que tout un chacun pour peu qu'ils respectent le principe de neutralité et de laïcité au sein de leur classe (cf. article ci-contre). Par ailleurs, introduire cette demande comme faisant partie de « la mise en œuvre du pacte de carrière pour revaloriser le métier d'enseignant » relève du cynisme le plus ahurissant qui soit.

* En gras dans le texte.

Licenciement mode d'emploi ou le décret sur la mobilité des fonctionnaires

Le Journal Officiel a publié le Décret n° 2010-1402 du 12 novembre 2010 sur la réorientation professionnelle des fonctionnaires signé dans le cadre de la loi sur la mobilité des fonctionnaires, votée en 2009. **Ce décret prévoit le licenciement des fonctionnaires pour suppression d'emploi dans le cadre d'un projet de réorganisation ou d'évolution de l'activité du service dans lequel le titulaire de l'État est affecté.** Ce décret permet à l'État de redéployer ses agents et, si ces derniers ne l'acceptent pas, de s'en séparer.

Le mécanisme comporte **3 étapes principales**.

La première consiste dans le placement de l'agent en situation de **réorientation professionnelle**, période au cours de laquelle il ne subit aucun préjudice en terme de rémunération mais réalise un bilan de compétences et établit un projet d'évolution, avec, entre autres, ses "perspectives d'évolution professionnelle", le type d'emploi, d'activités ou de responsabilités qui lui correspondent. Notons que l'article 44ter stipule que « **L'administration établit, après consultation du fonctionnaire placé en situation de réorientation professionnelle, un projet personnalisé d'évolution professionnelle** qui a pour objet de faciliter son affectation (...) » : c'est bien l'administration qui établit le projet personnalisé d'évolution. Le fonctionnaire est seulement consulté.

La deuxième étape est marquée par la fin de la réorientation et peut prendre 3 formes :

- **nomination de l'agent sur un autre emploi** : en effet, « **le fonctionnaire peut être appelé à accomplir des missions temporaires pour le compte de son administration ou d'une autre administration. Les missions qui lui sont alors confiées doivent s'insérer dans le projet personnalisé.** » C'est ainsi que naît le fonctionnaire intérimaire !
- **placement de l'agent**, à sa demande dans une autre situation ou position
- **mise en disponibilité d'office** pour une durée indéterminée (sans rémunération ni indemnité ni chômage ni droit d'avancement ou à la retraite) de l'agent qui aurait refusé 3 offres d'emploi public.

Lors de la **troisième étape**, il pourra être mis fin par l'employeur à la disponibilité de l'agent de 3 manières :

- réintégration dans le corps d'origine,
- admission à la retraite,
- **licenciement si refus de 3 postes proposés en vue de sa réintégration.**

La saignée qui s'annonce dans les lycées :

- Le lycée Mézières de Longwy perd l'équivalent de 19 postes,
- Varoquaux à Tomblaine: 19 postes,
- Prouvé à Nancy: 10 postes,
- Schwartz à Pompey: 10 postes,
- Zay à Jarny: 9 postes,
- LPR du Toulouais: 8 postes,
- à Verdun: 10 postes à Fournier et 8 à Margueritte,
- à Fameck: 10 postes à Macé et 9 à Saint-Exupéry
- à Forbach: 8 postes à Jean Moulin et 13 à Pascal,
- Mayer à Creutzwald: 8 postes,
- Monge à Hayange: 19 postes,
- Metz: 13 postes à Schuman, 13 à Cassin et 8 à Cormontaigne,
- Nominé à Sarreguemines: 14 postes,
- Germain à Thionville: 10 postes,
- à Saint-Avold: 10 postes à Poncelet et 13 à Jully,
- Eiffel à Talange: 13 postes,
- à Epinal: 12 postes à Mendès et 15 à Viviani,
- etc. etc.

Par ailleurs, de nombreux lycées professionnels ou SEP perdent de 20 à plus de 30% de leur DHG. D'autres passent sous la barre des 400 heures de DHG. Pour certains de ces établissements qui vivaient déjà depuis plusieurs années dans une insupportable incertitude, cette annonce marque le début de la fin et une fermeture programmée dans les 3 ans qui viennent, s'il n'est pas mis un coup d'arrêt immédiat à cette politique.

Sur le plan de l'aménagement du territoire, ces DHG vont de pair avec des disparitions pures et simples de formations dans un département. Les jeunes voulant se former à certains corps de métier n'auront d'autre choix que de recourir à l'apprentissage privé ou espérer avoir une place dans un département voisin au prix d'un transport fastidieux et d'un hébergement en internat.

Partout dans l'Académie, tous en AG !



Réforme des STI

Prolongement de la réforme du Lycée, la nouvelle filière STI2D doit être rejetée !

Après avoir divisé par deux l'horaire d'enseignements technologiques en classe de Seconde, la réforme Chatel impose, dès la rentrée 2011, l'unique filière **STI2D** (Sciences et techniques pour l'industrie et le développement durable) en remplacement des très nombreuses filières **STI** (Sciences et technologies industrielles). Dans les textes des programmes, on observe que les **enseignements technologiques industriels sont abandonnés** au profit d'une formation plus scientifique et dématérialisée et de manière concomitante, que **la prise en charge des élèves se dégrade**. Mais, peu importe, le Ministère qui feint de n'avoir d'objectif que " l'Excellence" de la formation des élèves, est en fait seulement préoccupé par les **suppressions de postes d'enseignants**.

Les élèves seront les premières victimes de la réforme STI2D

Jusqu'à présent, les filières STI, qui donnaient une spécialisation dans un domaine technologique particulier, assuraient, à terme, la réussite d'élèves dans un segment professionnel intermédiaire entre exécutant et ingénieur.

Quels sont les contenus de la réforme et quelles seront les conséquences pour les élèves ?

- Les contenus du programme d'enseignement se veulent plus ambitieux, ils ne sont plus en adéquation avec le projet de formation de l'élève type qui entraînait jusqu'alors en filière STI :
 - la mise en place d'un tronc commun d'« enseignements transversaux » traitant de mécanique, électrotechnique, informatique industrielle et génie civil, le tout dans l'optique du Développement durable, écrasera l'élève sous les connaissances ; la réduction du volume horaire consacré aux enseignements technologiques dans le cycle terminal (- 29,5% en 1^e et -24% en Tale) entraînera un saupoudrage de connaissances et rendra impossible tout approfondissement.
 - Les travaux sur maquettes instrumentées et avec des logiciels de simulation ne pourront remplacer les travaux pratiques d'atelier sur machines industrielles qui montraient à l'élève la réalité du monde technologique. Le recours récurrent aux TICE, cartes mentales et autres, présentées comme outil indispensable à la formation, achèvera de plonger l'élève dans un monde virtuel.
 - La poursuite d'étude en STS ou IUT est compromise : en raison des contenus de la STI2D, si polyvalents, l'élève sera en situation de partir (presque) de zéro dans le domaine de la technologie industrielle, d'où des difficultés supplémentaires pour le jeune étudiant.
 - L'élévation des contenus des programmes de STI2D et leur rapprochement de ceux de S-SI, dans le but de préparer maintenant les élèves à l'enseignement supérieur long, accentuera le clivage avec le BAC PRO qui deviendra l'unique voie réellement industrielle en lycée.
- L'effectif à maxima des classes en tronc commun -jusqu'à 35 élèves- et heures de dédoublement contingentées par le volant d'heures "globalisées" dégraderont considérablement les conditions d'apprentissage.
- Possibilité, pour l'élève de 1^{ère}, de « changer de trajectoire » grâce à la « polyvalence » de la formation technologique :
 - spécialisation effectivement repoussée d'un an, en classe de Terminale : temps perdu pour l'élève motivé et "zapping" légalisé pour l'élève en situation de difficulté, ... conséquences prévisibles sur l'ambiance de travail dans la classe ...
 - stages de « remise à niveau » non garantis car soumis au volontariat des élèves et des professeurs (moyens en HSE par ailleurs limités) : parodie de prise en charge de l'élève et illusion de solution pour les parents.
- La carence du dispositif de reconversion des professeurs (voir également ci-dessous) conduira à un niveau de qualification professionnelle médiocre en raison de contenus et de nouvelles pratiques pédagogiques insuffisamment maîtrisés : l'élève recevra un enseignement approximatif.

Peu important les élèves, il faut seulement réaliser des économies budgétaires

Pour le gouvernement, la réforme doit générer des suppressions de postes.

Prétextant la nécessité d'une formation pluritechnologique pour les élèves, le ministère exige aujourd'hui que les quelques 7000 enseignants spécialistes de STI se reconvertisent en professeurs polyvalents. Cette reconversion, qui vise une gestion plus souple des personnels, génère un **bouleversement de leur métier**. L'exigence de **mobilité** et l'apparition d'une **souffrance au travail** consacrent la **précarisation** des personnels d'enseignement.

Quels sont les éléments de cette réforme qui permettent de confirmer ces sombres perspectives :

- Une suppression massive de postes fixes directement liée :
 - à la réduction de l'offre de formation : de douze STI, on passe à une STI2D avec 4 « spécialités » ;
 - à la réduction horaire hebdomadaire élève, notamment dans le domaine technologique (-25 à -30% env.) ;
 - à la diminution globale du volant d'heures pour cours "à effectif réduit" ;
- Le nouveau profil de compétences du professeur en STI2D voulu par le Ministère entraîne une reconversion de tous les profs du domaine des Génies industriels et civil : le dispositif de formation de plusieurs centaines d'heures, et d'un type nouveau (principalement par auto-formation par internet) ne manquera pas de rebuter nombre de collègues. Avec la création de la STI2D il est probable que de 20 à 40% des postes auront été supprimés à la rentrée 2012. On comprend alors pourquoi le ministère envisage clairement la reconversion dans une autre discipline que STI2D (math, technologie collège, etc.) ou même la sortie de l'Éducation Nationale des personnels enseignants.
- La décision ministérielle de supprimer la spécialité "Physique appliquée" (enseignement des sciences physiques à 90% en électrotechnique) et la décision brutale de transférer tous les professeurs de cette spécialité dans le corps des professeurs de Physique-Chimie ne fait l'objet d'aucun plan d'accompagnement des professeurs, juste un changement d'intitulé.
- La mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2011 plonge dans l'inquiétude nombre d'enseignants : comment transmettre correctement des connaissances à peine acquises et assumer sans difficultés de nouvelles pratiques pédagogiques ?
- La possibilité d'ouverture de sections STI2D dans tout type de lycée entraîne, mécaniquement, un accroissement de la mobilité demandée aux "nouveaux" professeurs d'enseignement technologique en STI2D.
- L'évolution du métier d'enseignant STI est plus que jamais incertaine : devenus « généralistes » en technologie, les professeurs TZR pourront être nommés :

- sur tout poste de discipline « connexe » : qu'englobera ce terme ?
 - dans tout établissement, lycée, collège ou LP (?) et sur zone géographique défini au bon vouloir du rectorat.
- Le nouveau décret sur le licenciement des professeurs après trois refus de postes est susceptible de conduire les profs à accepter n'importe quel type de nomination.

Le corps d'inspection a reçu des recommandations pour faire passer la réforme, parmi lesquelles « combattre la sinistrose » des professeurs, preuve s'il en était besoin, que le Ministère n'ignore rien de la brutalité des dispositions de sa réforme.

Et maintenant ?

SUD Éducation entend d'abord combattre la réforme en interpellant l'Institution sur le plan juridique : le dispositif de reconversion des professeurs, pilier de cette réforme, ne semble aucunement prendre en compte les textes régissant la formation professionnelle des fonctionnaires. Et pour cause. En raison de l'extraordinaire multiplicité des contenus et de leur niveau d'accès élevé, le volume horaire réel qu'exige cette formation est absolument colossal !

Alors qu'il entend mettre en œuvre la réforme à la rentrée 2011, le ministère compte sur la loyauté et la résignation des collègues pour obtenir leur collaboration ... En tout état de cause, quel que soit le degré de mobilisation des enseignants dans le dispositif et même s'ils se forment superficiellement, vu du ministère, il ne faut pas laisser la place aux critiques et il faut aller vite. Cela est inadmissible.

SUD Éducation propose donc que les enseignants STI de chaque établissement se réunissent en AG et votent l'envoi d'une lettre ouverte au recteur, lui demandant de préciser en quoi le dispositif de formation est bien conforme aux textes régissant la formation professionnelle des fonctionnaires.

De manière concomitante, les personnels doivent partout se mobiliser et dire leur désaccord profond avec cette pseudo-réforme qui aura des effets dévastateurs sur la formation des élèves et dont le but final est la précarisation, sinon la liquidation, des professeurs de STI.

Feu vert à la loi de mobilité

Les enseignants des filières STI-STL testeront-ils une des facettes du processus de destruction du statut de fonctionnaire ?

La recette :

Prenez la contre-réforme des filières STI-STL,

Ajoutez l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État (JO n° 0174 du 30 juillet 2010),

Recouvrez le tout de la loi de mobilité des fonctionnaires,

Vous obtiendrez une préparation bien pratique pour supprimer des fonctionnaires, en particulier les plus indociles !

Pas la peine de revenir sur le contenu des programmes et sur l'avenir de ces filières STI-STL. Sous couvert de rénovation pédagogique (ah la modernisation !), cette « réforme » a pour but l'économie budgétaire et donc la suppression massive de postes d'enseignants.

Mais n'offre-t-elle pas également l'occasion de tester la casse du statut de fonctionnaire ?

Finies les mutations par discipline par un système de points valable sur tout le territoire : bonjour les postes à profil "fourre-tout", en nombre limité. Que vont devenir les nombreux collègues enseignant actuellement en STI qui ne trouveront pas leur place l'an prochain dans le nouveau dispositif ? Environ 9 000 suppressions de postes sont prévues dans ces filières à la rentrée de septembre. Reconversion forcée dans une autre matière ? Déplacement vers un autre niveau d'enseignement ? Changement de fonction dans l'Éducation nationale ? Transfert dans une autre administration de la Fonction publique ? Le flou le plus total, angoissant pour les collègues, est entretenu.

Pour ceux qui enseigneront dans la filière rénovée, une phase d'adaptation de trois ans est prévue. Elle prévoit une formation en grande partie sous la forme d'une co-formation asynchrone sur Internet (*Note du traducteur : Débrouillez-vous devant vos ordinateurs hors de votre temps de travail à partir des travaux de vos petits camarades qui ne maîtrisent pas plus les choses que vous.*). Certains (beaucoup ?) ne parviendront pas à s'y faire.

Nous serons tous, prochainement, évalués chaque année par nos supérieurs hiérarchiques qui pourront formuler à l'issue de l'entretien annuel un conseil de mobilité (voir le JO n° 0174 du 30 juillet 2010). Que deviendront celles et ceux qui refuseront, trois fois de suite d'aller faire tout et n'importe quoi parfois loin de chez eux ? Il y a fort à parier que les collègues de STI-STL pourront prochainement nous renseigner sur la question. A moins qu'une prise de conscience collective et une levée massive de bouclier empêchent l'entrée en vigueur de la contre-réforme de la filière.

Campagne de soutien aux lycéens sans-papiers

Le RESF (Réseau Éducation sans Frontières) a lancé une campagne de soutien aux jeunes majeurs sans papiers, afin d'obtenir leur régularisation.

Il y a des lycéens sans papiers dans pratiquement tous les lycées. Pour eux la situation est dramatique car ils vivent dans l'angoisse, sachant que, dès qu'ils atteignent leur majorité, ils risquent d'être expulsés de France, qu'ils aient ou non terminé leur scolarité.

Dans le cadre de cette campagne de soutien aux jeunes majeurs sans papiers, plusieurs conseils régionaux (Auvergne, Corse, Ile de France, Picardie...) se sont déjà engagés en votant des résolutions par lesquelles ils prennent les lycéens sans papiers sous leur protection. Le Conseil Régional de Lorraine a donné son accord pour suivre cet exemple.

Mais il est nécessaire que la communauté scolaire s'engage également afin de protéger les lycéens sans papiers qui étudient dans les lycées de Lorraine. Le RESF propose de mener des actions collectives au sein des établissements, pour amener les élèves sans papiers à se faire connaître et les communautés éducatives à les soutenir jusqu'à la régularisation. **Il propose aux représentants des enseignants et des parents aux conseils d'administration de faire voter un vœu inspiré de la résolution du Conseil régional et de faire prendre explicitement les élèves sans papiers de l'établissement sous la protection du CA.**

La démarche à suivre pour y parvenir vous est proposée sur notre site de *SUD Éducation Lorraine* rubrique « *outils militants > questions pratiques et juridiques* », ou bien sur le site national de RESF à la page :

<http://www.educationsansfrontieres.org/article32224.html>



Lycées professionnels et apprentissage

La presse régionale, chargée de communication de N. Morano

Décidément l'apprentissage est vraiment la coqueluche de notre presse régionale ! On ne comptait déjà plus les campagnes publicitaires, parfois en pleine page, dans lesquelles les fédérations patronales, la CCI ou le Conseil Régional vantent les mérites de ce type de formation, les publicités pour tel ou tel CFA et les annonces de leurs portes ouvertes. Mais maintenant que notre Nadine Morano lorraine a été promue ministre chargée de l'Apprentissage et de la formation professionnelle, nos trois quotidiens régionaux sont tout à son service.

Par exemple, Vosges matin titre le 23/11 dernier sans la moindre retenue : « L'apprentissage, véritable passeport pour l'emploi ». Le 18/12, le Républicain Lorrain se fait l'écho de notre ministre en titrant : « Apprentissage : Morano à l'école allemande ». Et l'Est Républicain de faire très fort en publiant fin novembre un dossier intitulé « L'apprentissage, une clé de l'insertion » ; puis le 28/11 « Morano: l'apprentissage "permet une insertion professionnelle plus rapide" » ; le 15/12 « Nadine Morano s'inspire de l'apprentissage allemand », le 17/12 « l'apprentissage, voie de la réussite », puis le 23/12 « L'apprentissage c'est l'avenir »...

Non pas que nous ayons quelque chose en soi contre l'apprentissage public : il est un statut de formation qu'on peut considérer comme adapté par exemple pour les jeunes en rupture totale avec le cadre scolaire. Non pas, non plus, que nous ayons quelque chose en soi contre le fait que la presse couvre la venue de Mme Morano. Mais le manque de recul, d'analyse et d'esprit critique de ces articles est tout simplement ahurissant. C'est à se demander si leurs auteurs ne se sont pas contentés de recopier la com' de la ministre en martelant : l'apprentissage est LA panacée en matière de formation et d'insertion professionnelle ; la preuve, 88% des apprentis décrochent un emploi dans les 6 mois ; et on nous ressort le modèle allemand où 60% des entreprises embauchent des apprentis contre 33% en France.

Si les journalistes avaient vérifié les données, disponibles auprès du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN-DEPP, enquêtes IPA 2003 à 2009), ils se seraient aperçus que le chiffre de plus de 80% d'insertion est celui de 2007, qu'il correspond aux seuls titulaires d'un Brevet professionnel, que la moyenne des apprentis se situait à un peu plus de 70% pour retomber à 67,3% en 2009 (dont 62,8 en contrat à durée indéterminée). Concernant le modèle allemand, la situation n'est pas comparable puisque la quasi-totalité des formations professionnelles s'y font par alternance ; il est donc logique que la majorité des embauches soit celle de jeunes apprentis. De quoi contredire cet éloge de l'apprentissage, notamment quand on sait que celui-ci exerce une concurrence déloyale avec des lycées professionnels dont les formations sont fermées année après année, fermetures accompagnées de leur lot de suppressions de postes. La tendance va s'accroissant alors que la formation à plusieurs corps de métiers sous statut scolaire a purement et simplement disparu de nombreux départements et que le gouvernement vient de publier le décret fixant le cadre légal du dispositif DIMA permettant l'apprentissage aux collégiens de moins de 16 ans.

SUD Éducation Lorraine estime que la formation professionnelle initiale est et doit rester principalement sous statut scolaire, une formation dont l'objectif n'est pas seulement celle, professionnelle, du futur travailleur mais aussi celle de l'individu libre et éclairé.

RÉDUCTION DU TRAIN DE VIE DE L'ÉTAT.



« Tout commence par l'éducation »

C'est ainsi que l'UMP a inauguré le 3 novembre dernier ses « Rendez-vous pour la France » où les ténors du parti entendent dessiner le programme de 2012 et lancer la campagne présidentielle. Mais si l'on en juge par les interventions, on ne peut s'empêcher de penser que c'est bien à l'UMP que s'arrête l'éducation.

Gérard Longuet estime que ce qui manque à l'École, ce ne sont pas des moyens mais des chefs qui puissent exfiltrer les mauvais profs. « Pour qu'il y ait établissement, il faut comprendre qu'il n'y aura d'autonomie que si le chef entre dans les classes et évalue les enseignants. Ce travail doit déboucher sur la cohésion ou la séparation ». Et Jean-François Copé de reprendre : « Il faut faire du chef d'établissement le pivot de l'organisation. Il doit être le patron et gérer les enseignants. Il faut qu'il puisse constituer son équipe ». Les mauvais profs sont prévenus.

Pour les mauvais élèves, Guy Geoffroy propose la suppression des aides financières. « Il faut supprimer l'automatisme des bourses » explique-t-il. « C'est le mérite qui doit être accompagné plutôt que la situation sociale de la famille ».

Après l'autorité et le mérite, le savoir au rabais. Le socle commun introduit par Fillon ne suffit pas. Xavier Bertrand veut encore recentrer davantage l'enseignement sur les fondamentaux. Pour cela, il faut « responsabiliser les recteurs et directeurs d'école sur les performances et les progrès en lecture de leur classes, en leur fixant des objectifs clairs ». Comment ? Par plus d'autonomie et plus de contrôle. Xavier Bertrand préconise notamment la création d'un « observatoire des pratiques pédagogiques » et la généralisation du « préfet des études ».

Ils n'inventent donc rien et proposent de poursuivre la politique à l'œuvre : moins de moyens, mais plus d'autonomie et de contrôle, de concurrence et de tri social.

PISA

« le monde réel » ou comment oublier le rêve d'une école libérante

On l'attendait (ou pas) et il est arrivé un peu avant le père Noël : le rapport PISA, pour Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (www.oecd.org/dataoecd/33/5/46624382.pdf). Cette enquête internationale, réalisée dans 34 pays auprès de jeunes d'environ 15 ans, cherche depuis 2000 à évaluer les systèmes scolaires au travers de la compréhension de l'écrit, les maths et la culture scientifique. Et les médias, les pros de l'éducation, de commenter, qui pour souligner la faiblesse de l'école, qui pour y trouver justification à sa vision idéologique.

Le système français se retrouve dans la moyenne des pays, mais avec des **résultats en recul** par rapport aux enquêtes précédentes de 2003 et 2006. Avec une magnifique avant-dernière place pour l'**accroissement des inégalités scolaires**, fortement corrélées aux milieux sociaux : en lecture, amélioration de +2 points pour les « très bons », mais +5 points pour les élèves en grandes difficultés. L'écart se creuse entre les extrêmes, révélant la nature très élitiste de « l'égalité des chances » à la mode gauloise.

Le ministre y trouve justification à ses réformes : les pays bien placés et/ou qui progressent sont ceux qui personnalisent l'enseignement (aide personnalisée en primaire pour Chatel) accordent une autonomie aux établissements (programme Clair par ex). Il justifie aussi les réformes des programmes en primaire et le socle commun de connaissances au collège.

Mais les organisations syndicales et autres critiques du gouvernement y puisent facilement la preuve de leurs arguments : les pays qui « réussissent » sont ceux qui forment, paient bien leurs enseignants, qui ont des effectifs réduits dans les classes, ... Le libre choix de l'établissement (fin de la carte scolaire) est créateur d'inégalités. Le primaire en France est marqué par une sous-dépense par élève = manque de moyens. Etc.

Les systèmes sont très différents les uns des autres et il est difficile de percevoir LE mode d'organisation qui soit performant. On peut proposer comme modèle la Finlande, mais aussi la Corée ou Singapour (pays en tête du classement, avec Shanghai en Chine), modèles qui s'opposent presque totalement !

Mais on insiste peu, voire pas, sur ce que représente ce type d'évaluations. Elles sont à la base de l'idéologie libérale de rénovation des politiques publiques d'éducation. Ces classements se multiplient au niveau international (Pisa bien sûr, qui est réalisée par l'OCDE, dont on connaît la volonté de diffuser le libéralisme, mais n'oublions pas Shanghai pour le supérieur !) et sur le plan intérieur (multiplication des évaluations - CM2 par ex - et définitions de critères chiffrés comme bases de la prise de décisions et d'affectation des moyens). Ces méthodes finissent par s'imposer et ne se discutent même plus !

Or l'objectif de PISA est de chercher à « **évaluer la capacité des jeunes à utiliser leurs connaissances et compétences pour relever le défi du monde réel** ».

Quel défi ?! Celui de la compétition mondialisée, bien évidemment ! Le monde est une lutte permanente ! **Quel monde réel ?!** Il n'y a qu'UNE réalité ! Celle du rendement, de l'efficacité : l'école doit être « performante » (terme qui revient souvent dans le texte), l'école doit être rentable !

Où est l'émancipation de l'individu ? Qui parle d'un monde de la pensée, des idées, de la coopération entre personnes ? Qui parle de cette école qui libère plutôt qu'elle n'aliène ? **Un monde irréel ???? Mais c'est celui que nous voulons, pas leur monde de la vitesse, de la performance, de la compétition à outrance.**

Réforme du CNED : démantèlement avant privatisation

Notre ancien recteur Michel Leroy, aujourd'hui directeur du CNED, y poursuit ses basses œuvres dans la droite ligne de la RGPP. Au menu : suppression de 22 postes et gel d'une soixantaine d'autres, fermeture de sites, réduction de 10% des dépenses de fonctionnement, augmentation des tarifs (du simple au double pour certaines formations), suppression de cursus et de formations jugés non-rentables, dématérialisation de certains cours, mutualisation de services. Mais à l'inverse : accroissement de la publicité, campagne de communication de 3 millions d'euros. Cette contradiction dessine clairement la voie suivie : abandon de la mission de service public et orientation vers une activité plus commerciale en concurrence avec les opérateurs privés comme Acadomia ou Complétude. L'annonce récente du passage du CNED du statut d'établissement public administratif (EPA) à celui d'établissement public industriel et commercial (EPIC) ne fait que confirmer cette tendance. Pour Michel Leroy, il s'agit d'introduire plus de « souplesse » dans sa gestion. On connaît le refrain. Il nous a été chanté pour France Télécom et La Poste. La privatisation n'est pas loin.

CLAIR devient ECLAIR

Nouvelle brèche dans les modalités de recrutement et, à terme, dans le statut. Après 4 mois seulement d'expérimentation dans 105 établissements, le ministère annonce l'extension aux écoles du programme "*Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite*". ECLAIR concernera à la rentrée prochaine 2000 écoles et établissements qui passeront sous statut dérogatoire: choix des enseignants « sur profil », nouvelle hiérarchie introduisant le préfet des études, renforcement du sécuritaire. Cette expérimentation est une bombe contre les statuts des personnels et contre l'école, où le sécuritaire prend le pas sur l'éducation prioritaire et les moyens mis à disposition des établissements accueillant des élèves en difficulté.

Vers la désintégration scolaire ?

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la scolarisation des élèves en situation de handicap en 2005, les moyens nécessaires n'ont jamais été alloués. Enseigner à des enfants porteurs de handicap exige des moyens spécifiques et des compétences. En scolarisant ces élèves en classes ordinaires, le gouvernement a réalisé des économies faramineuses (il suffit de comparer le prix d'une journée de scolarisation en établissement spécialisé avec une journée en classe ordinaire pour s'en rendre compte...).

Pourtant, les moyens des établissements spécialisés se réduisant, des élèves aux besoins très différents sont orientés en CLIS1 (Classe d'inclusion scolaire déficience intellectuelle). Certaines d'entre elles s'avèrent alors ingérables, plus encore lorsqu'on les attribue à des enseignants débutants, non volontaires et sans formation, comme c'est le cas dans un certain nombre de CLIS1 de l'Académie Nancy-Metz.

Les parents subissent les mensonges de l'institution, alors qu'on leur garantit une prise en charge spécifique. Leurs enfants se retrouvent trop souvent dans des classes explosives, après des délais d'attente très longs, trop longs... Les personnels de l'Éducation Nationale souffrent avec eux : psy, enseignants spécialisés et enseignants référents se retrouvent surchargés avec des secteurs dont la taille augmente sans cesse.

A ceci s'ajoute, à la rentrée 2010, la lapidation de la formation CAPA-SH (Certificat d'aptitude professionnelle à l'adaptation et à la scolarisation des élèves handicapés) et de l'organisme qui l'assure. En parallèle, des écoles reçoivent de curieuses incitations à freiner les demandes d'aides et d'orientation MDPH (maison départementale des personnes handicapées), sous prétexte qu'il n'y a plus de sous...

Les bonnes intentions proclamées la main sur le cœur en 2005 ne résistent pas aux choix politiques et budgétaires. L'absence de moyens pour l'accueil à l'école des élèves porteurs de handicap s'inscrit dans la logique de démantèlement de tout le système public d'éducation.

SUD Éducation Lorraine revendique :

- le maintien et l'augmentation du nombre d'enseignants titulaires du CAPA-SH
- l'ouverture de CLIS (Classes d'intégration scolaire) et d'ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) pour répondre aux augmentations d'effectifs,
- la création d'emplois statutaires pour les AVS (Auxiliaires de vie scolaire).

et incite les collègues à ne pas rentrer dans le jeu de l'Inspection académique, à ne pas freiner les demandes d'aides et d'orientation et à continuer à mettre en avant les besoins éducatifs spécifiques auxquels ils sont confrontés.

Précarité dans l'Éducation Nationale

Dans un premier temps, les élèves en situation de handicap furent accompagnés par des Auxiliaires de Vie Scolaire. Les AVS se trouvaient sous contrat de droit privé à durée déterminée (durée maximale de 6 ans). Ils devaient être titulaires d'un diplôme de niveau IV, étaient recrutés par l'Éducation nationale et bénéficiaient d'une formation.

Aujourd'hui, l'accompagnement individuel des élèves en situation de handicap se fait de plus en plus par des Emplois vie scolaire. Les EVS sont embauchés dans le cadre des contrats dits « aidés » à durée déterminée, de droit privé : le CUI (Contrat unique d'insertion). Les EVS sont recrutés par Pôle Emploi qui fait en l'occurrence appel uniquement à des personnes au chômage, bénéficiaires des minimas sociaux ou âgées de plus de 50 ans. Ces types de contrats sont établis pour 6 mois...

D'après la loi de 2005, les élèves à qui la CDA (Commission des droits et de l'autonomie) a reconnu et notifié le DROIT à l'accompagnement par un AVS devraient être tous accompagnés par des personnels AVS-individuel et AVS-collectif...

Les années précédentes, les tâches d'accompagnement étaient essentiellement assurées par des AVS et ceux-ci étaient prioritairement affectés en élémentaire et en collège. Les EVS, quant à eux, travaillaient plutôt en maternelle, ainsi qu'en élémentaire sur des postes d'aide à la direction.

A la rentrée 2010, en Meurthe-et-Moselle, nous disposons de 640 accompagnants (EVS et AVS) pour 907 élèves. Cette année, nous perdons sur le 54, l'équivalent du volume de 10 équivalents temps plein d'AVS, alors que le nombre d'élèves scolarisés porteurs de handicap a été multiplié par presque 2,5 en 10 ans (1 072 en 2000 à 2 500 en 2010). Ainsi, la proportion d'EVS par rapport aux AVS employés aux côtés d'élèves en situation de handicap est actuellement de 50 % en Meurthe-et-Moselle, département qui apparaît comme le plus gros consommateur d'EVS de l'Académie.

En 2008/2009, les inspections académiques n'ont pas été en mesure de répondre aux obligations de formation de ces personnels accompagnants et certaines furent condamnées aux Prudhommes à plusieurs reprises. En 2009/2010, les EVS ont bénéficié de 17 000 heures de formation via le GIP sur l'académie. Cette année, le contrat CUI prévoit une

formation à hauteur de 80 heures à la charge de l'employeur. Or si l'on multiplie 80 par les 780 EVS en CUI de l'académie, on arrive à 62 400 h !

On imagine que la formation du personnel accompagnant risque d'être une nouvelle fois au rabais...

Dans l'immédiat, SUD Éducation Lorraine exige :

- le renouvellement des contrats d'AVS/EVS pour qu'il n'y ait aucun licenciement,
- un passage au temps complet pour les personnes qui le souhaitent : les collègues ont besoin d'un vrai salaire !
- le remboursement intégral des frais de transport.

SUD Éducation Lorraine exige également l'ouverture de négociations pour obtenir la titularisation dans les corps de fonctionnaire existants (Vie scolaire, TICE, postes administratifs) et sur de nouveaux corps à définir et à créer (éducateur scolaire).

Comment aider les EVS ?

- **Se renseigner** dans son école sur la présence de ces personnels et répertorier les types de contrats,
- **Surveiller** si les missions sont respectées (beaucoup de témoignages ont montré que parfois, on utilise les collègues pour « tout et n'importe quoi » dans l'école !!!),
- **Inviter** ces personnels à participer aux demi-journées d'information syndicale,
- **Mobiliser** collègues et parents d'élèves sur la question des personnels précaires dans le département et les conséquences désastreuses que cela implique, en premier lieu sur les personnels eux-mêmes, mais aussi sur les équipes enseignantes, sur les élèves et leurs familles,
- **Participer** à développer l'action départementale unitaire en cours sur le réemploi immédiat des EVS,
- **Rappeler que Sud Éducation Lorraine est un syndicat intercatégoriel à la disposition de ces personnels.**

Actions en cours dans le 54 et 88

Ces dernières années, personnels précaires, enseignants, syndicats, associations se sont organisés et mobilisés conjointement au sein des collectifs Précaires 54 et 88. Aujourd'hui l'arrivée du CUI accompagné d'une durée d'embauche encore plus courte, porte fortement préjudice à toute forme de mobilisation collective des personnes concernées. Dans le 54 et 88, SUD éducation, avec le Snuipp et la CGT éducat'ion organise des permanences, des demi-journées d'information syndicale (prises sur le temps de travail et rémunérées) à destination des EVS et AVS.

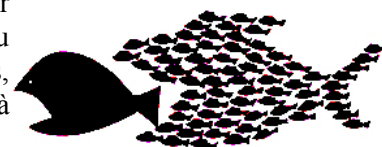
Informez vous des dates et lieux (www.sudedulor.lautre.net), mobilisez vous pour défendre vos droits !

Bilan de la mobilisation sur les retraites



La lutte contre la réforme des retraites a pris naissance à la suite de journées nationales de mobilisation les 29 janvier, 19 mars, 24 mai et 13 juin 2009 contre la crise économique, journées qui ont rassemblé jusqu'à 3 millions de personnes. Ces journées ont montré que le mécontentement était largement partagé dans toutes les branches professionnelles et qu'une mobilisation d'ampleur était envisageable sur la question des retraites. L'actualité de cette période a rendu évidente aux yeux du plus grand nombre la contradiction criante entre d'un côté le sauvetage des banques à coup de milliards, et de l'autre l'affirmation qu'il n'y aurait pas d'argent pour financer les retraites et les autres acquis sociaux. Par ailleurs, les travaux d'analyse et de décryptage de cette question, ainsi que les réunions publiques, faits par la fondation Copernic, Attac, Bernard Friot, les syndicats et partis politiques de gauche, ont popularisé l'idée que le financement des retraites est une question de choix politique et de partage des richesses.

A Nancy, dès la fin de l'année scolaire, la nécessité de mettre en place un collectif retraites s'est fait sentir. Solidaires en a pris l'initiative. Attac, la FSU, la CRISE (chômeurs et précaires) et des partis politiques de gauche (NPA, Gauche Alternative, Parti de gauche) ont répondu à l'appel, d'abord pour mener une campagne de conviction puis pour faciliter la mobilisation dans le temps en proposant des rassemblements réguliers. Les militants de SUD Education se sont largement investis dans ce collectif en estimant qu'il était important que ce soit, autant que possible, les travailleurs qui, à la base, donnent à la mobilisation naissante sa forme et son rythme. De ce point de vue, le collectif s'est heurté à une franche hostilité des directions locales des grosses centrales syndicales qui, en intersyndicale comme lors des journées de mobilisation, ont mené une politique hostile aux AG interprofessionnelles et aux actions unitaires en dehors des journées de mobilisation fixées par l'intersyndicale nationale. Pour autant, à la différence du collectif spinalien qui n'a pas survécu au contrôle mené sur la mobilisation par les grosses organisations locales, celui de Nancy a été à l'origine de plusieurs AG de grévistes et d'actions importantes, notamment pour les grévistes de secteurs où la grève reconductible a été minoritaire. Les actions du collectif ont été les seules à rendre le mécontentement visible en dehors des journées, trop espacées, de mobilisation nationale. A Saint-Dié également, un collectif à



l'initiative d'individus d'horizons divers a vu le jour et il est parvenu à rendre visible la contestation en dehors des grandes dates.

Dès la rentrée scolaire, la mobilisation est allée s'amplifiant avec un rythme qui s'est accéléré jusqu'à la mi-octobre où plusieurs journées très rapprochées ont rendu envisageable la perspective de l'extension aux autres secteurs d'une grève générale reconductible qui existait déjà dans les raffineries et la SNCF. Malgré un appel clair à les rejoindre de la part de ces deux secteurs à la pointe de la mobilisation (SUD Rail en particulier chez nous), il est resté difficile de mobiliser dans l'Éducation Nationale. Seule une poignée d'établissements du second degré dans six communes de l'Académie ont voté la grève reconductible, accompagnés de quelques militants du 1er degré appelés par SUD Éducation et le Snuipp (à partir du 18 octobre). Ces grèves reconductibles se sont montrées fragiles car pas suffisamment soutenues par l'ensemble des personnels, à l'exception du lycée de Jarny qui est parvenu à converger avec le collège, les personnels de la SNCF et de la municipalité. Les vacances de la Toussaint ont ensuite rendu incertaines la reprise et l'extension de la mobilisation à la rentrée.

Pendant le gros de cette mobilisation, SUD Éducation a représenté à plusieurs reprises Solidaires au sein des intersyndicales locales, dans le 54 notamment. Toutes nos propositions d'appel unitaire à la grève générale reconductible sur le modèle des appels intersyndicaux d'autres départements ou villes de France se sont heurtées à un refus catégorique de la CGT, de la CFDT, de l'UNSA et de la CFE-CGC et au silence de la FSU et de FO qui pourtant appelaient au niveau national à des formes diverses de reconduction de la mobilisation. Nos propositions d'appel unitaire à la tenue d'AG sur les lieux de travail ont obtenu les mêmes réponses au motif que « les sections syndicales savent ce qu'elles ont à faire ». Nous ne contestons pas le fait que c'est aux travailleurs eux-mêmes de déterminer quelle forme doit prendre leur engagement. Au contraire, l'appel à tenir des AG souveraines va en ce sens. Mais il est de la responsabilité des organisations syndicales de proposer aux salariés les moyens dont ils disposent et de contribuer à l'extension et la convergence de leurs luttes. Au final, ces intersyndicales se sont résumées à écouter la CGT expliquer quel parcours de manifestation elle proposait, l'ordre du cortège, et nous transmettre les remarques émises par la préfecture pour assurer le service d'ordre. Cette analyse n'a en aucun cas pour objectif de porter un jugement sur les camarades militants et sympathisants de ces organisations avec lesquels nous avons manifesté, mais d'exprimer les obstacles auxquels nous avons été confrontés face aux directions locales de ces organisations. Nous avons d'ailleurs douté de leur réelle volonté de construire un rapport de force à même de nous faire gagner dans la bataille pour la défense de nos retraites.

La fin du mouvement s'est clairement fait sentir pendant les vacances de la Toussaint alors que, peu avant ces congés, la mobilisation était à son plus fort niveau. Les directions nationales ont tardé à définir les journées d'action suivantes. Dès la rentrée et après la journée nationale de manifestations du samedi 6 novembre, les militants de SUD Éducation estimaient qu'il était nécessaire de mettre les bouchées doubles pour redonner un coup de fouet à la mobilisation et décider d'une journée de grève très rapprochée, en particulier pour que la mobilisation prenne médiatiquement le dessus sur le discours officiel qui voulait laisser croire que, la loi ayant été votée et promulguée, nous avions perdu. La journée de grève suivante fixée par l'intersyndicale nationale au mardi 23 novembre s'est donc révélée beaucoup trop tardive et de nature à décourager les secteurs en grève reconductible et à enterrer le mouvement. A SUD Éducation Lorraine nous avons estimé que Solidaires aurait dû quitter l'intersyndicale nationale, quitte à rompre une unité syndicale - il était, en effet, devenu clair que les plus grosses organisations ne voulaient plus se donner les moyens de poursuivre la lutte - et se tourner vers la FSU et FO pour proposer une date plus proche. En tout cas, Solidaires n'aurait pas dû apposer sa signature sur le dernier communiqué de presse.

Si la réforme des retraites n'a pas été retirée, tout n'a pas été perdu dans cette bataille, en particulier du point de vue d'une opinion publique qui, dans son écrasante majorité, a soutenu la mobilisation. Nous ne doutons pas qu'aujourd'hui la plus grande partie de la population ne se fait plus aucune illusion sur l'orientation des politiques actuelles menées depuis des années en faveur des plus riches et dont l'unique objectif est de venir à bout, petit à petit, de tous les acquis sociaux arrachés par les travailleurs. Que ce soit dans l'Éducation Nationale ou ailleurs, le prochain mouvement social ne partira pas de rien. Ce qui est acquis c'est la conviction, partagée par de nombreux salariés, qu'au fond la question fondamentale reste la répartition des richesses. A nous de continuer à diffuser l'idée que c'est par les luttes sociales menées par les travailleurs eux-mêmes qu'une autre répartition et d'autres choix politiques pourront être imposés.



Qu'est-ce que SUD Éducation ?

S comme solidaires :

que ce soit aux côtés des chômeurs et / ou des précaires, des femmes ou des anti-fascistes, des sans-papiers ou de tous les « sans », SUD Éducation se propose d'être auprès de tous ceux que l'ordre libéral menace.

U comme unitaires :

SUD Éducation veut construire un syndicalisme inter-catégoriel et inter-professionnel. C'est au sein même des luttes, et des rapports de force qu'elles engagent, qu'il recherche l'unité d'action des différentes catégories de salariés et d'exclus, sans se crisper sur des revendications strictement corporatistes.

D comme démocratiques :

un syndicalisme combatif exige la construction d'un syndicat démocratique, au sein duquel les assemblées générales définissent et maîtrisent tous les aspects de la lutte (plate-forme revendicative, modalités d'action, suivi des négociations...).

SUD Éducation n'est pas un syndicat de plus, c'est un autre syndicalisme.

Un syndicalisme qui :

- N'a pas d'autres ressources que celles provenant des cotisations de ses adhérents et pas d'autres forces que celles que peuvent déployer ses militants.
- N'est donc l'émanation d'aucun appareil politique et qu'aucun cœur bureaucratique ne fait battre.
- N'a que des adhérents, et non pas des « clients » qui délégueraient leurs intérêts à des techniciens de la revendication ou des ingénieurs de la négociation.

Pourquoi se syndiquer à SUD Éducation Lorraine ?

- Parce qu'il est urgent d'entrer en résistance face à ce gouvernement qui n'a qu'un but : détruire les droits et les garanties collectives des salarié(e)s (sécu, retraite, droit de grève, code du travail...) et réaliser des économies budgétaires au détriment des services publics, et notamment de l'Éducation Nationale.
- Parce que SUD Éducation regroupe dans un même syndicat tous les salarié(e)s du primaire au supérieur (écoles, collèges, lycées, facs), tous les personnels ouvriers, administratifs, enseignants et d'éducation, où toutes les orientations sont définies démocratiquement en assemblée générale par les adhérents eux-mêmes.
- Parce que SUD Éducation lutte à la fois pour les revendications immédiates des collègues (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec le système capitaliste, qui crée l'inégalité dans la répartition des richesses produites par les salarié(e)s.

En savoir plus sur SUD Éducation Lorraine ?

- Contactez-nous à sudeduclo@gmail.com
- Rendez-vous sur notre site : <http://sudedulor.lautre.net>
à la rubrique : « présentation de SUD Éducation Lorraine »



**SYNDIQUEZ
VOUS !**

REJOIGNEZ

éducation
Sud

■ Pour renforcer un syndicalisme de lutte ■ Parce qu'on est plus forts tou-te-s ensemble pour impulser, organiser et gagner les batailles de demain ■ Pour défendre ses droits, stopper les régressions sociales, construire une autre école dans une autre société ■

éducation
Sud
Lorraine

SUD Éducation Lorraine

76 rue de la Hache
54000 NANCY

<http://sudedulor.lautre.net/>
sudeduclor@gmail.com

Union
syndicale
Solidaires